

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2016/52

L'An deux mille seize et le **mardi 5 juillet à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU et MOULAT.

M. CARREY donne procuration à M. CASAUBON
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

Secrétaire de séance : Mme TOUTU

OBJET : URBANISME - ADHESION AU LOGICIEL GEO64 DE L'APGL

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

L'Agence Publique de Gestion Locale propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) accessible depuis Internet, intitulée Géo64, mettant à disposition de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau un ensemble de couches d'informations cartographiques (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes,...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple le zonage des documents d'urbanisme, les servitudes d'utilités publiques, la gestion des réseaux humides,...).

Une participation supplémentaire de 3 399 € serait appelée par l'Agence selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, qui bénéficierait à plusieurs services (urbanisme, instruction du droit des sols, SPANC,...), il est proposé au conseil communautaire de souscrire à l'adhésion de ce nouvel outil, après avoir entendu les explications complémentaires et en avoir largement délibéré.

Le rapport entendu,
Le conseil communautaire, à la majorité (1 CONTRE : M. MASONNAVE)

APPROUVE l'adhésion à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

CONFIRME que les crédits sont inscrits au budget.

REÇU
le - 8 JUL. 2016
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON